



SERVICE COMPTABILITÉ

*N.REF : JJG/CB*

*DC N°19.111*

**DECISION**

***Concernant le tarif des emplacements des manèges  
à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019***

**==°°°°°==**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 17 avril 2018 (DC N° 18/234) fixant les tarifs des emplacements des manèges pour l'année 2018 rendue exécutoire le 24 avril 2018,

**DECIDE**

- de fixer les tarifs d'emplacements des jeux & manèges installés près de l'Auditorium, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, comme suit :

	Ancien Tarif		Nouveau Tarif	
	Juin 2018 & Sept.2018	Juillet 2018 & Août 2018	Juin 2019 & Sept.2019	Juillet 2019 & Août 2019
<b><u>EN SAISON PAR MOIS</u></b>				
○ Manèges	1 429,50 €	2 859,00 €	1 429,50 €	2 859,00 €
○ Petits manèges, Autres jeux	858,50 €	1 717,00 €	858,50 €	1 717,00 €
○ Pêche aux Canards	346,50 €	693,00 €	346,50 €	693,00 €
	Ancien tarif Octobre 2017 à Mai 2018		Nouveau tarif Octobre 2018 à Mai 2019	
<b><u>HORS SAISON PAR MOIS</u></b>				
○ Manèges		959,00 €		959,00 €
○ Petits manèges, Autres Jeux		578,00 €		578,00 €
○ Pêche aux Canards		228,00 €		228,00 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 73368 – Fonction 911 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 18 mars 2019

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 20 mars 2019  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

